

Questions : J'ai écouté à l'émission "Nûr `ala Ad-Dfrn" (Une lumière sur la voie) qu'il est permis à la femme indisposée de faire l'analyse grammaticale du Coran; et moi, j'enseigne aux musulmanes l'art de la récitation coranique. Elles viennent de si loin pour assister à la séance et ne disposent pas de beaucoup de temps, est-ce qu'il m'est donc permis de continuer à leur apprendre la récitation correcte, à leur corriger la prononciation de certains versets coraniques et à leur réciter le Coran, pendant mes menstrues? Qu'en est-il également de celle qui est indisposée parmi elles, doit-elle poursuivre ses leçons ou atteindre jusqu'à sa purification? Veuillez nous éclaircir qu'Allah vous récompense. Je lis, en outre, durant mes menstrues dans les ouvrages exégétiques divisés en plusieurs tomes, est-ce que c'est permis ou vaut-il mieux de s'en abstenir?

Réponse :

Que la louange soit exclusivement à Allah et que la paix et la bénédiction soient sur l'Envoyé d'Allah, sur sa famille et sur ses compagnons..., et ensuite:

Il vous est permis de réciter le Coran et d'apprendre aux autres le Coran et l'art de sa récitation pendant vos menstrues; mais, sans toucher au Mushaf. Il est, également, permis à la femme indisposée de toucher aux ouvrages exégétiques et de lire les versets coraniques qui s'y trouvent, selon la plus correcte des deux opinions émises par les ulémas.

Et c'est Allah qui accorde la réussite. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le comité permanent des recherches scientifiques et de la délivrance des fatwas
Vice-président du Comité: `Abd-Ar-Razâq `Afîfî
Président: `Abd-Al-`Azîz ibn Bâz